

PROCES VERBAL

DE DESCRIPTION DE BIENS A SAISIR

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX ET LE : **vingt-sept JUILLET**

A LA REQUETE DU :

La **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES**, SA Coopérative de Banque Populaire au capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n°605 520 071 dont le siège social est 4 Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON, représentée par son dirigeant social en exercice, venant aux droits de LA BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS, SA Coopérative de Banque Populaire au capital variable, inscrite au RCS sous le N° 956 507 875 RCS LYON, dont le siège social était 141 rue Garibaldi ,BP 3152 69211 LYON CEDEX 03, suivant fusion absorption de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS et de la BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL par la BANQUE POPULAIRE DES ALPES entérinée par les Assemblées Générales Extraordinaires des 3 banques le 7 décembre 2016.

Faisant constitution d'Avocat en la personne et au Cabinet de **Maître Florence CHARVOLIN**, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant à 69003 LYON –, 20 boulevard Eugène Deruelle Immeuble Britannia - BAT A 69432 LYON CEDEX 03, au cabinet de laquelle domicile est élu et où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit.

Je soussignée, **Sylvie GRANGE**, Huissier de Justice Associé de la SELARL HOR, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice en résidence à OULLINS 69600, y demeurant 12 rue de la Camille ;

Agissant en vertu :

- Un jugement en date du 10 juin 2013 (10/06/2013) rendu par le Tribunal de Grande Instance de VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) (RG n°12/01027), signifié le 10 juillet 2013 (10/07/2013) par acte d'huissier de justice de l'étude QUIBLIER-SARBACH, BUNINO BENOIT, PLAUCHEUR, Huissiers de Justice Associés à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69), actuellement définitif tel qu'il appert d'un Certificat de Non Appel délivré le 21 août 2013 (21/08/2013) par la COUR D'APPEL de LYON (69), dont les condamnations sont garanties par :

- Une inscription d'hypothèque judiciaire définitive publié au Service de la Publicité Foncière de VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) le 09 septembre 2013 (09/09/2013) Volume 2013 V N° 2161, se substituant à l'inscription d'hypothèque provisoire publiée au Service de la Publicité Foncière de VILLEFRANCHE SUR SAONE (69), le 18 octobre 2012 (18/10/2012) Volume 2012 V N° 2542 ;

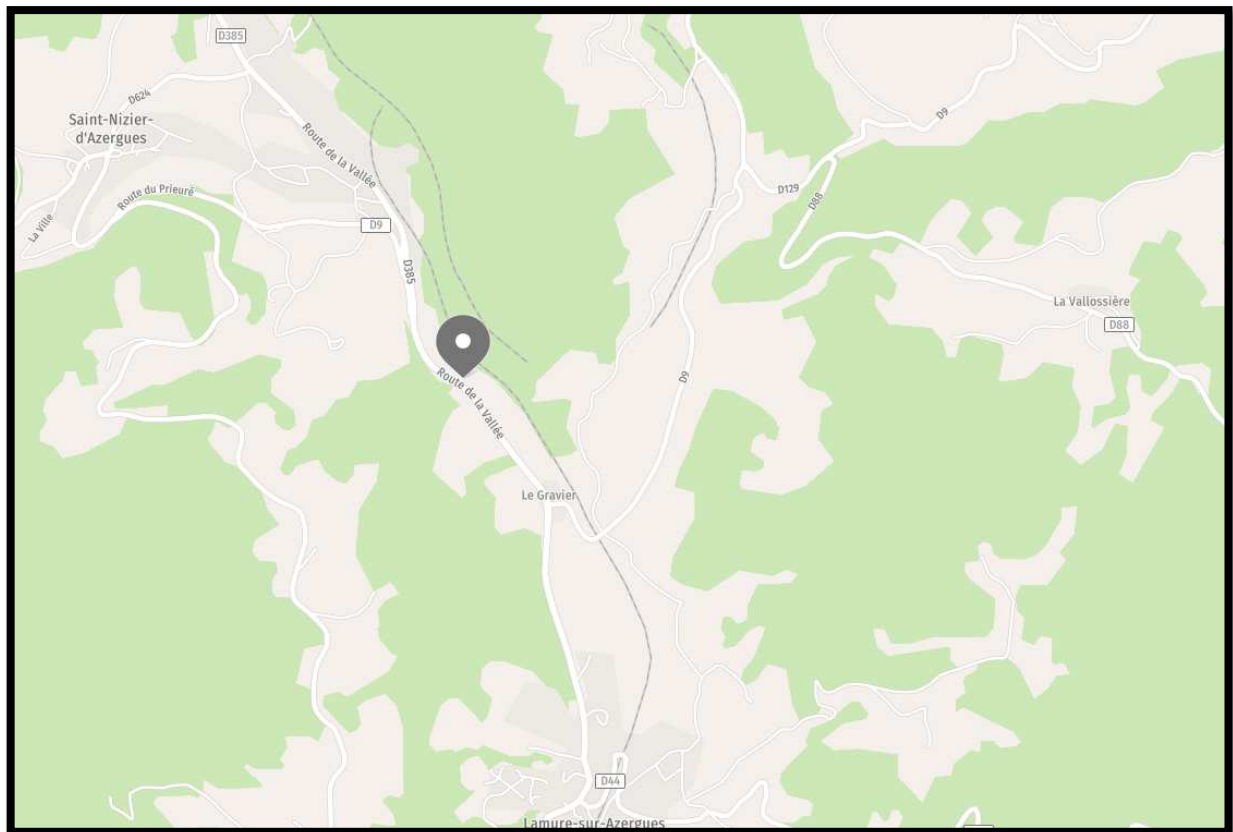
- Une inscription d'hypothèque légale publiée au Service de la Publicité Foncière de VILLEFRANCHE SUR SAONE (69), le 1er mars 2022 (01/03/2022), Volume 2022 V N° 559, rectifiée suivant bordereau publié au Service de la Publicité Foncière de VILLEFRANCHE SUR SAONE (69) le 03 mars 2022 (03/03/2022) Volume 2022 V N° 605.

- des articles L 142-1, L 322-2, R 322-1, R 322-2 et R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'exécution,

CERTIFIE :

M'être exprès transportée ce jour, à 14 heures 25, commune de **SAINT NIZIER D'AZERGUES 69870, lieu-dit la Foraize, 390 Route de la Vallée**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens appartenant à Madame x et dont la requérante se propose de poursuivre la vente forcée en la forme légale, à défaut par la sus-nommée d'avoir satisfait au commandement de payer qui lui a été signifié le 12 juillet 2022.

Ces biens sont situés 390 Route de la Vallée à SAINT NIZIER D'AZERGUES 69870.



Et à :

- 2,5 km de la Mairie de SAINT NIZIER D'AZERGUES, 15 place de la mairie,
- 2,1 km d'un hypermarché, LA FEUILLETIERE A LAMURE SUR AZERGUES,
- 2,5 km de l'école primaire située le Bourg à SAINT NIZIER D'AZERGUES,
- 3,5 km d'un collège, situé Charbonnier à LAMURE SUR AZERGUES,
- 25 km du lycée François Mansart, 18 rue Jacquard à THIZY LES BOURGS.

J'ai procédé aux constatations suivantes, en présence de :

- Monsieur Michel FERNANDES, représentant le cabinet d'expertise JURITEC, 8 rue Jean Bart à 69003 LYON,
- Monsieur Alain DEQUEVAUVILLER, ès qualité de Maire de la Commune de SAINT NIZIER D'AZERGUES,

GARAGE :

Il est accessible au moyen de deux portails basculants.



Le sol est constitué d'une chape en béton.

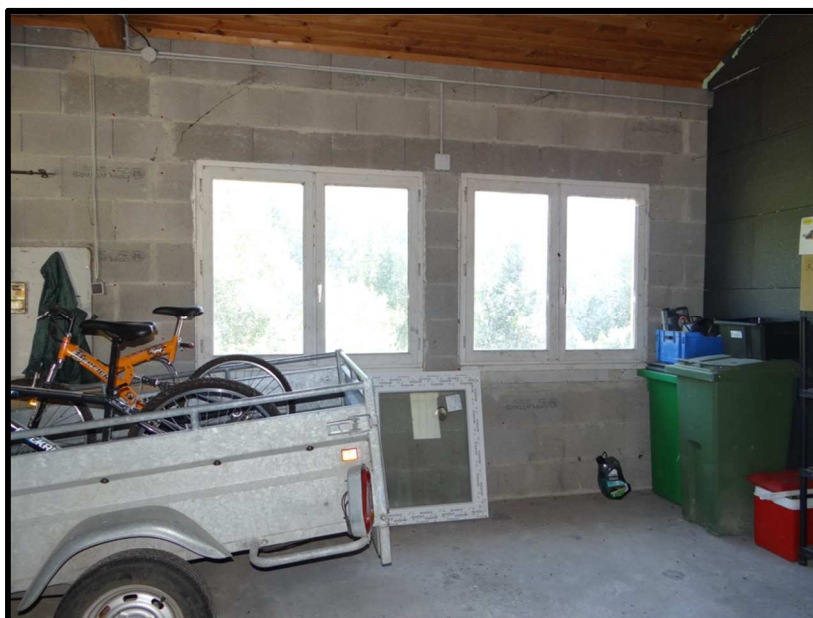
Les murs sont bruts de parpaings sur trois faces et d'un matériau isolant sur le mur latéral droit, dos au portail.

Le plafond à deux pans est recouvert de frissette.



Le garage est éclairé par :

- deux fenêtres à deux battants, donnant sur l'arrière du terrain, dont la menuiserie en bois est recouverte de peinture en état d'usage,



- une fenêtre à un battant opaque, pourvue d'une grille de protection, donnant sur la route de la Vallée.



*Une mezzanine est aménagée sur la partie gauche du garage, dos à la route.
Elle est accessible au moyen d'une échelle de type meunier.
Le plancher est constitué de plaques en bois composite.
Présence de deux rampes d'éclairage.*





EXTERIEUR :

La façade de la maison est revêtue d'un enduit en état d'usage, comportant :
- une fissure partant de l'angle gauche du portail gauche, en direction de la toiture,



- une fissure à droite de l'angle droit supérieur du portail.
Les arêtes de l'encadrement des portails sont épaufrées.



Quatre marches d'escalier en béton usagées et épaufrées donnent accès à une allée, recouverte de carrelage en état d'usage. Les carreaux situés à l'extrémité de cette allée sont ébréchés.



Cette allée est délimitée par un garde-corps recouvert d'un enduit de type crépi en état d'usage. Trois ouvertures de pavés de verre sont aménagées sur la façade.

Une fissure part de l'angle supérieur droit de la deuxième fenêtre en direction de l'allège de la fenêtre supérieure.



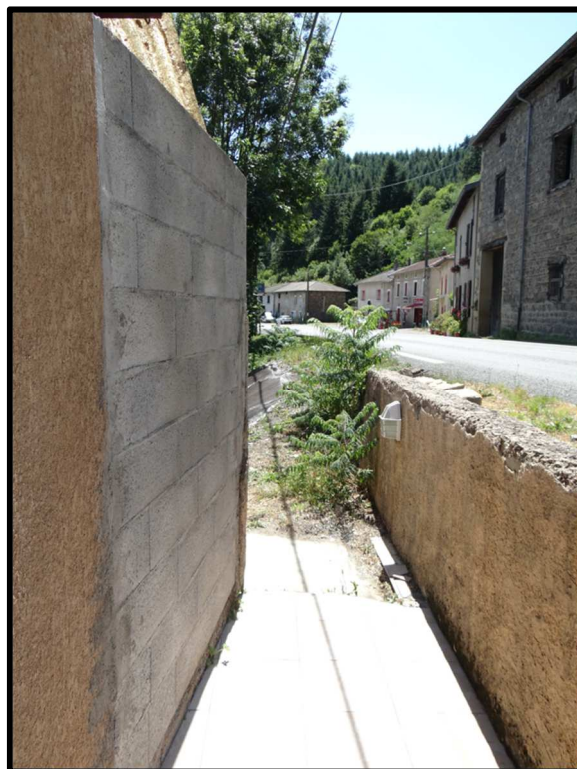
Une fissure part de l'encadrement supérieur de chaque ouverture.



L'encadrement en bois des ouvertures est recouvert de peinture comportant des points de rouille au niveau des clous de fixation et des écailles.



La façade est prolongée par des parpaings bruts.



Le muret délimitant l'allée est épaufré en partie haute. Il est dépourvu de couvertine.



Présence d'appliques en état d'usage sur ce muret dont l'applique centrale est détériorée.



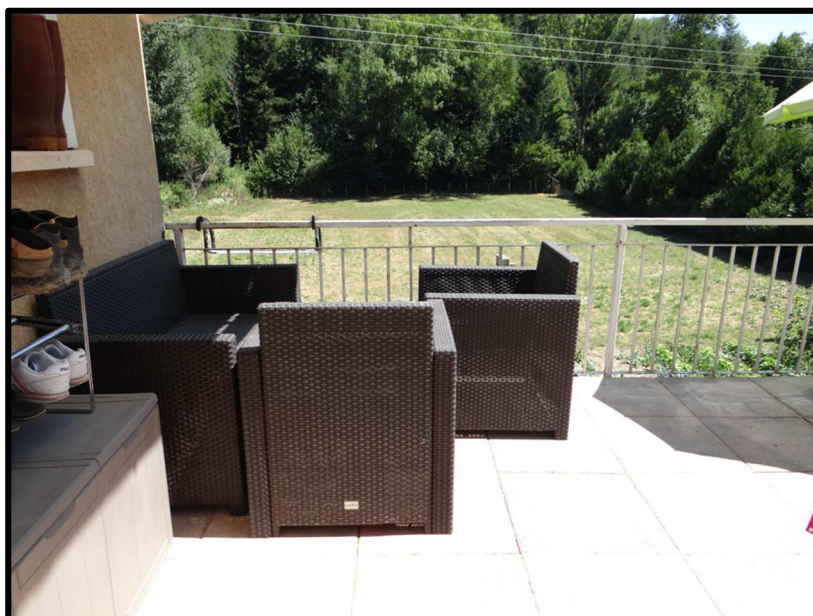
L'accès à la maison s'effectue par une porte en bois à droit duquel se trouvent deux palissades en bois en bon état.

Trois brises-vues en bon état sont visibles à droite de ces palissades.



*La porte donne accès à une allée, dont le sol est constitué d'une chape en béton.
Présence d'un point d'eau en face de la porte.
La façade est revêtue d'un enduit en état d'usage.*

*Une terrasse est aménagée devant la porte de la maison.
Elle est recouverte de dalles en état d'usage, délimitée par un garde-corps revêtu de peinture écaillée et comportant de nombreux points de rouille.*



*Un escalier permet d'accéder au sous-sol.
La dernière marche est fissurée dans son angle gauche.*

*Une autre terrasse est aménagée.
Le sol est constitué d'une dalle en béton, comportant de nombreuses fissures.
Des poteaux soutiennent la terrasse supérieure.*



Des traces d'humidité et de salpêtre sont visibles sur la sous-face de la terrasse



Le mur sous l'escalier est en pierre jointoyée.

Caves :

La porte métallique à un battant comporte de nombreux points de rouille.

Cave n°1 :

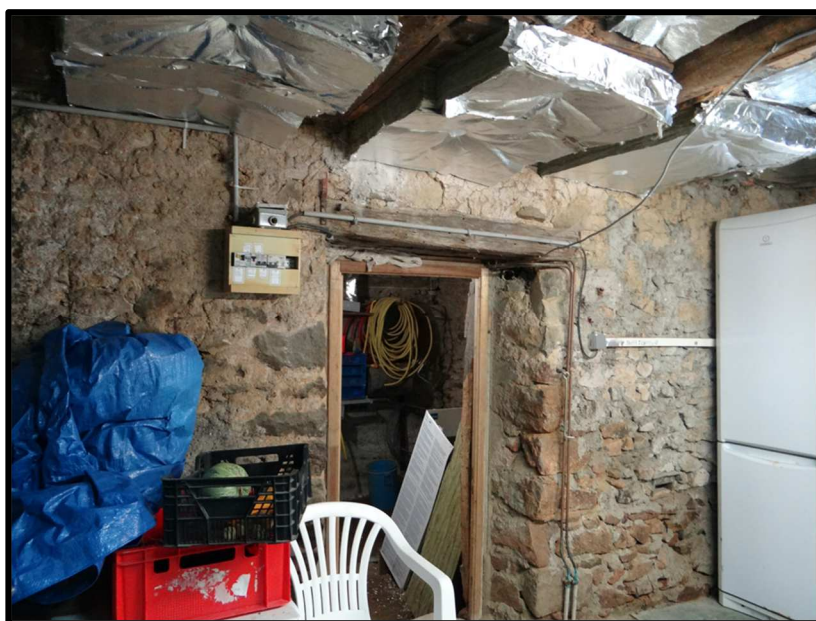
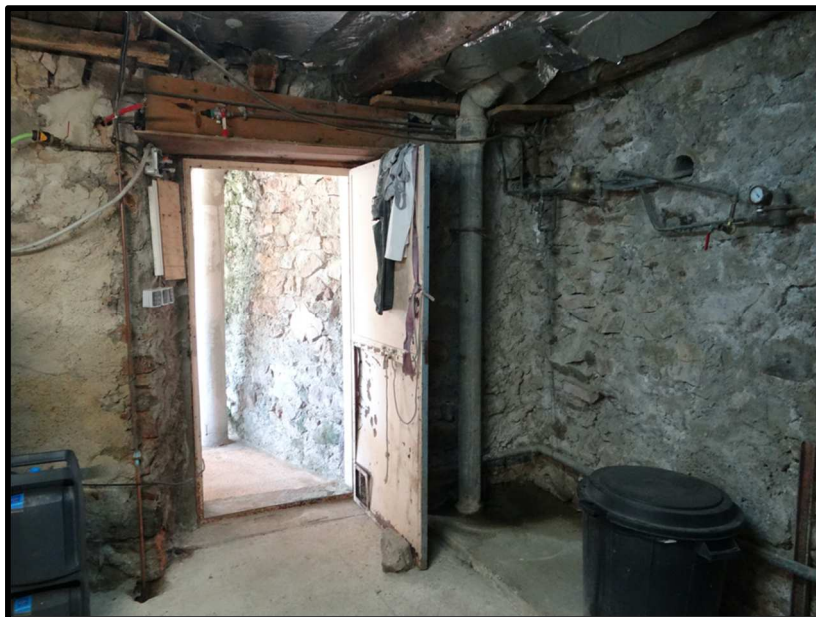
Le sol est constitué d'une chape en béton.

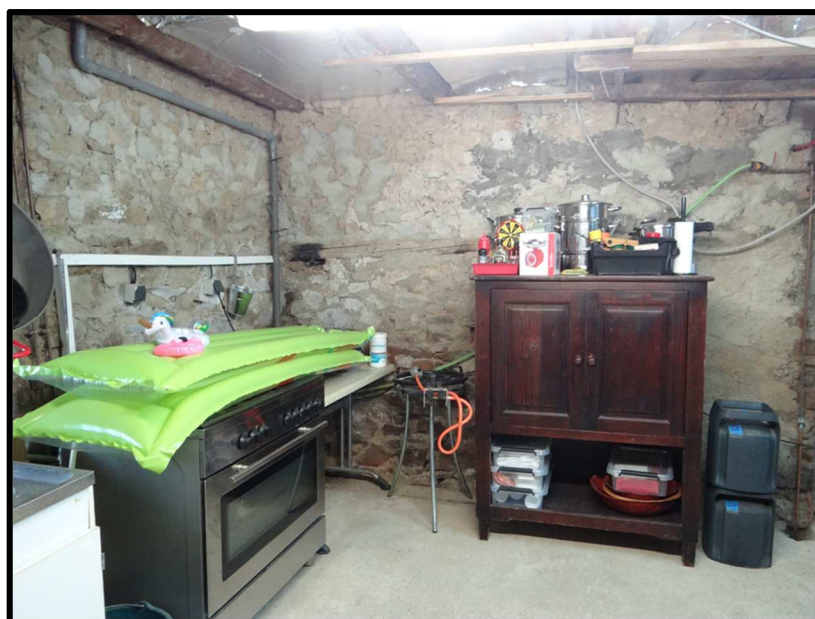
Les murs sont en pierre jointoyée.

Le plafond est recouvert de matériau isolant.

Cette pièce est éclairée par une ouverture grillagée.

Présence d'un évier à deux bacs en inox avec égouttoir en état d'usage sur un meuble à deux portes.





Cave n°2 :

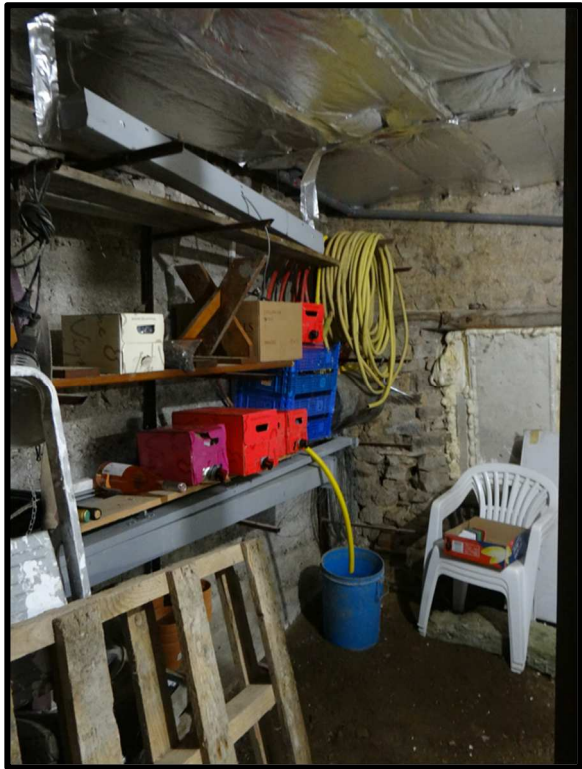
La porte en bois est en état d'usage.

Le sol est en terre battue.

Les murs sont en pierre jointoyée.

Le plafond est recouvert de matériau isolant.

Une ouverture est obturée.



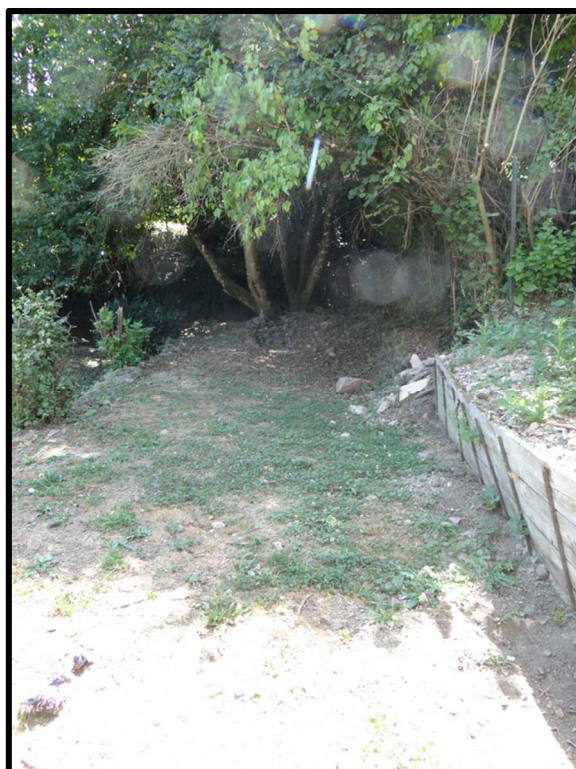
Présence d'un chauffe-eau, en dessous duquel est placée une bassine.



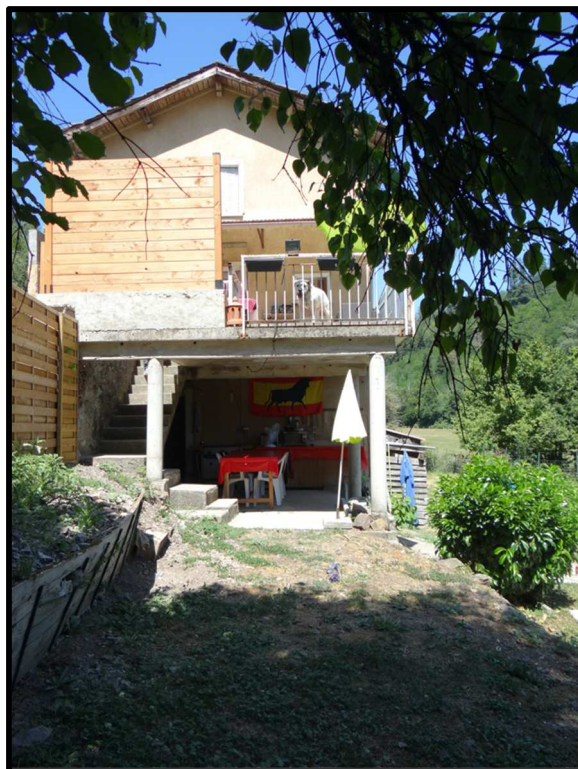
Jardin :

Au droit de la terrasse, est aménagé un espace enherbé.

Le terrain est délimité par un grillage maintenu par des piquets métalliques.







*Cinq marches d'escalier donnent accès à un autre espace enherbé.
Sur la partie droite de celui-ci, est visible une piscine hors-sol.*



Un muret en pierre jointoyée sépare ces deux espaces enherbés.



L'escalier est ensuite prolongée par une petite allée recouverte de dalles gravillonnées à l'extrémité de laquelle se trouvent trois marches, avec de part et d'autre deux jardinières.



Ces marches donnent accès à une parcelle enherbée.

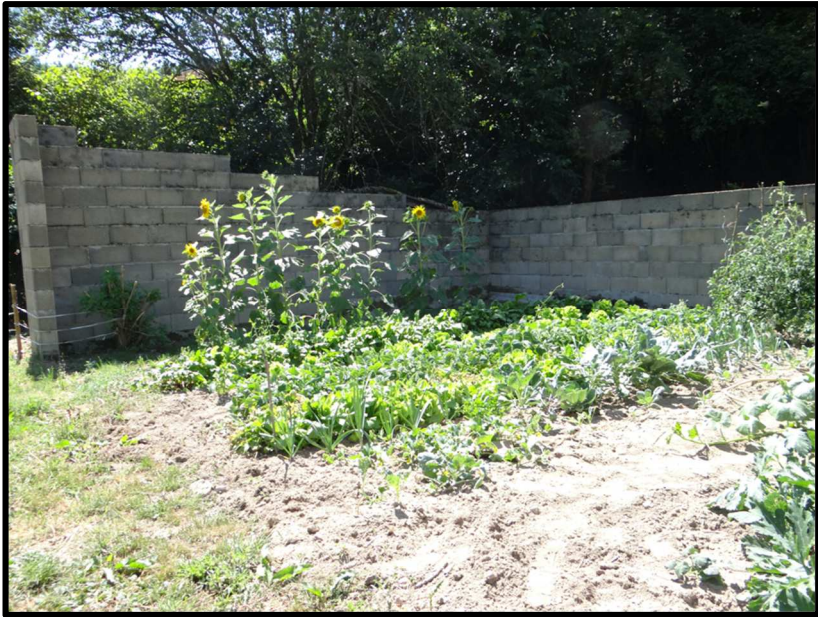


A droite de cet espace se trouve un ouvrage inachevé en parpaing bruts, à l'intérieur duquel est aménagé un potager.



Un appentis en bois est visible derrière cet ouvrage, recouvert de tuiles de type canal comportant des feuilles et de la mousse.







La parcelle enherbée est tondue.



Elle est délimitée, au sud, par une haie de cyprès à l'extrémité desquels se trouve une barrière grillagée.





L'arrière de la parcelle est délimitée par un grillage maintenu par des piquets en bois.





*Au nord, la parcelle est délimitée par un grillage maintenu par des piquets en bois.
Je constate qu'une bande enherbée n'est pas tondue.*



Présence de deux abris en bois en état d'usage, dont l'un est recouvert de tôles ondulées qui s'affaissent.





Un muret recouvert d'un enduit épaufré comporte de la mousse végétale. Il est surmonté d'un grillage maintenu par des piquets métalliques. Ce muret délimite un espace entièrement grillagé, divisé en deux parties, la seconde partie est accessible par un portillon métallique maintenu fermé par un piquet en bois.







*Un autre abri en bois en état d'usage est adossé contre la façade de la maison.
Un appentis en bois recouvert de tôles ondulées est également adossé contre la maison.*



La façade, côté jardin, comporte plusieurs fissures :

- une fissure part de l'angle gauche de l'allège de la fenêtre centrale du 1^{er} étage en direction du sol. Elle a fait l'objet d'une reprise,*
- une fissure part de l'angle inférieur gauche d'une armature métallique fixée sur la façade laquelle se prolonge jusqu'à la partie basse de la façade,*



- une autre fissure verticale part de l'appui de fenêtre centrale du 2^{ème} étage jusqu'à l'encadrement de la fenêtre située à l'étage inférieur,*



- une fissure est visible au-dessus de l'abri en bois et se subdivise en direction du sol,



- une fissure part de l'angle gauche supérieur de l'ouverture grillagée de la cave,



- une fissure est visible en-dessous de l'angle gauche de la fenêtre du 2^{ème} étage jusqu'à l'angle supérieur gauche de la fenêtre du 1^{er} étage,



- une fissure part de l'appui de la fenêtre du 1^{er} étage.



L'avant toit est en état d'usage.

INTERIEUR :

*La porte d'entrée à un battant est en PVC, vitrée en partie haute.
L'encadrement de la porte est recouvert de peinture écaillée.*



Cette porte donne directement sur la cuisine.

Cuisine.

Le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage.

Les plinthes carrelées sont en état d'usage.

Les murs sont recouverts de peinture en état d'usage.

Le plafond est recouvert de toile de verre revêtue de peinture en état d'usage, agrémenté de poutres.

Des cloques sont visibles au plafond, à gauche de la cheminée.

La cuisine est équipée d'un ensemble de placard et d'un évier à un bac avec égouttoir.

Elle est éclairée par une fenêtre à deux battants en PVC, donnant sur le jardin et par les pavés de verre donnant sur l'allée.

Cabinet de toilette :

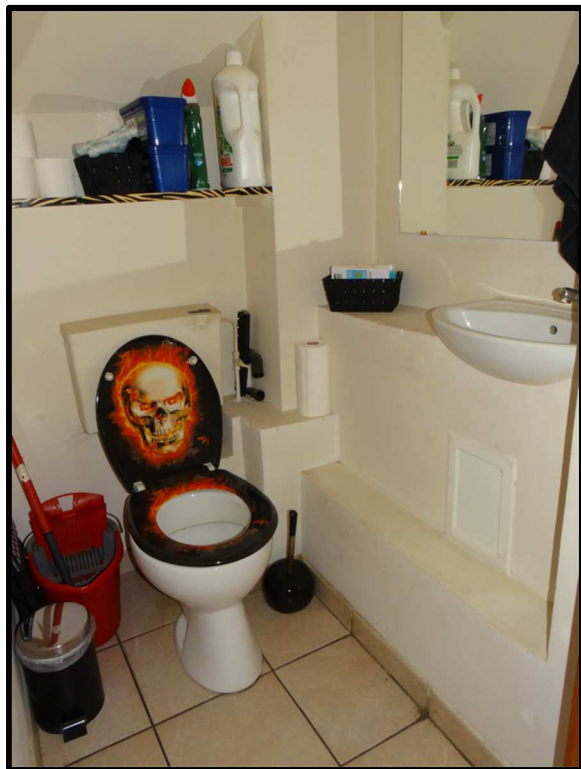
Le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage.

Les plinthes carrelées sont en état d'usage.

Les murs et le plafond sont recouverts de peinture en état d'usage.

La pièce est équipée :

- d'un WC siège anglais, avec double abattant,*
- d'un lave-mains avec robinet mitigeur.*



Salon :

Il est accessible au moyen de deux ouvertures dépourvues de porte aménagées de chaque côté de la cuisine.



Le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage.

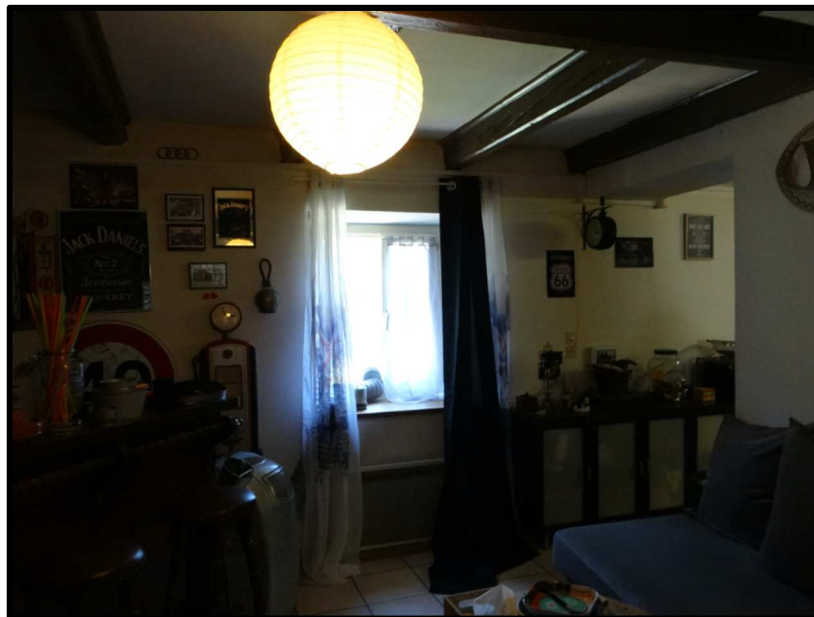
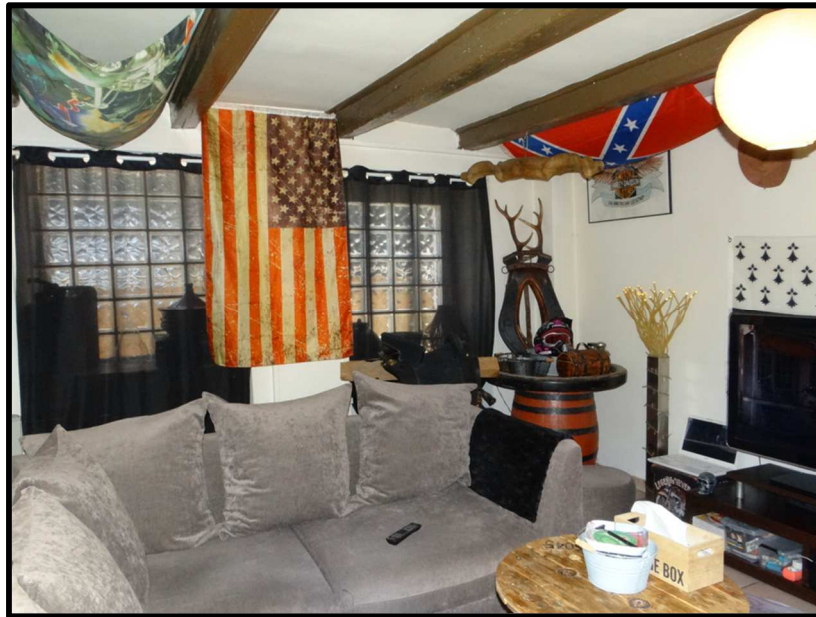
Les plinthes carrelées sont en état d'usage.

Les murs sont recouverts de peinture en état d'usage.

Le plafond est recouvert de toile de verre revêtue de peinture en état d'usage, agrémenté de poutres.

Il est éclairé par deux ouvertures de pavés de verre donnant sur l'allée et par une fenêtre à deux battants en PVC, donnant sur le jardin .

Présence d'un convecteur sous la fenêtre.

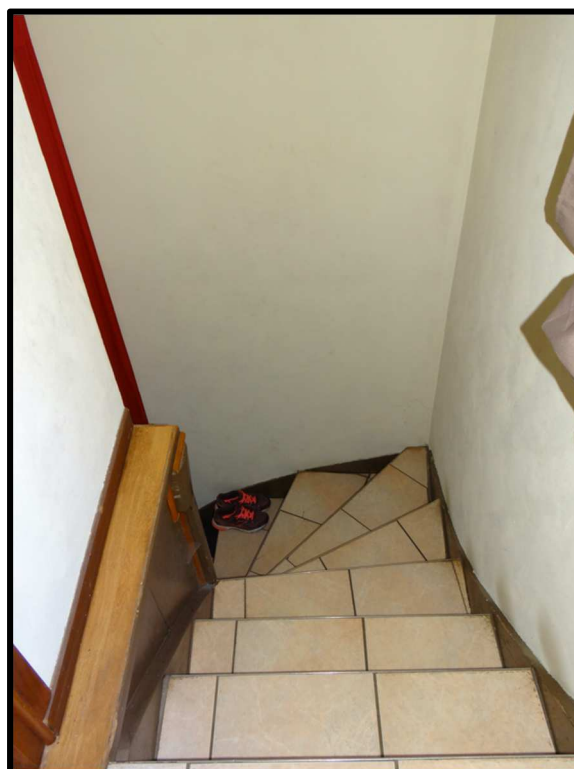
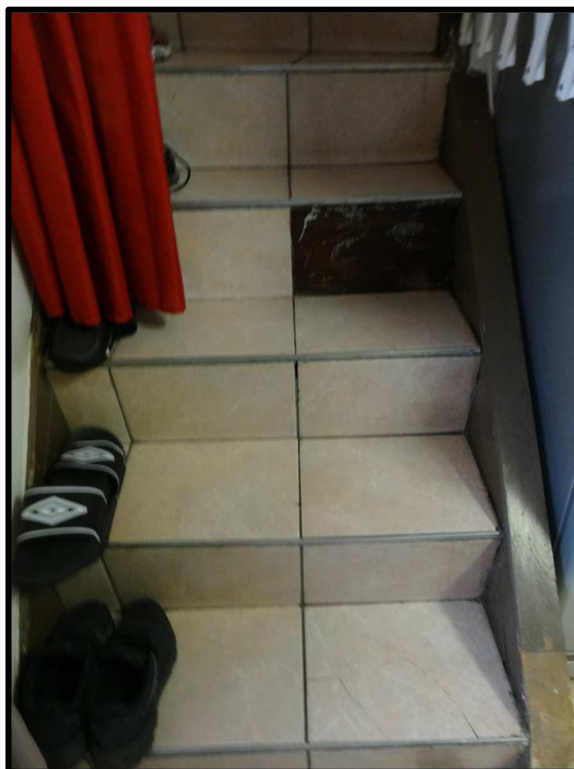


Montée d'escaliers :

Les marches et les contremarches sont recouvertes de carrelage en état d'usage, dont plusieurs carreaux sont fissurés. Plusieurs carreaux sonnent creux.

La quatrième contremarche est dépourvue de carrelage.

Les murs sont revêtus d'un enduit en état d'usage.



Couloir :

Le sol est recouvert d'un parquet flottant en état d'usage.

Les plinthes en bois sont en état d'usage.

Les murs sont recouverts d'un enduit en état d'usage.

Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage.

Il est éclairé par une fenêtre à deux battants en PVC.



Chambre n°1 :

La porte en bois est en état d'usage.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant en état d'usage.

Les plinthes en bois sont en état d'usage.

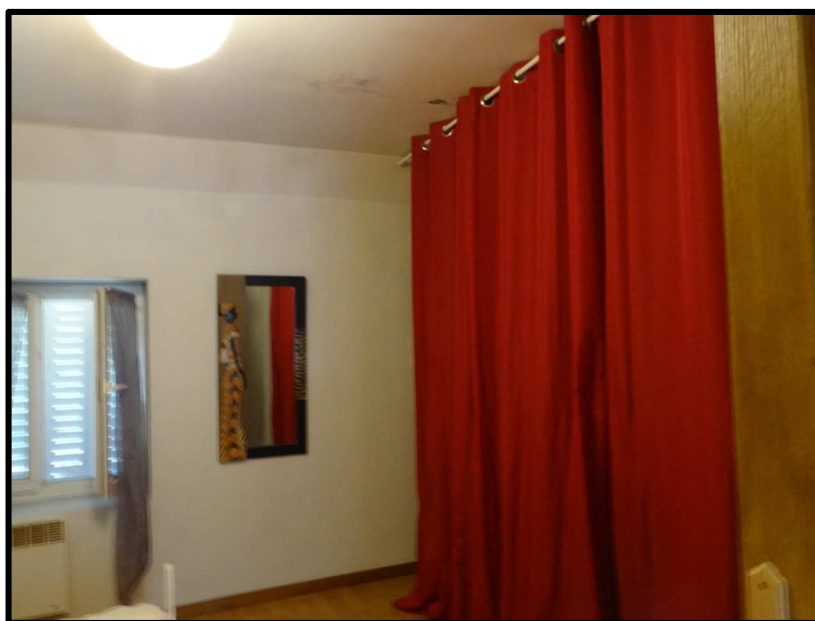
Les murs sont recouverts d'un enduit en état d'usage.

Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage, comportant des traces d'humidité en plusieurs endroits.



La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants en PVC, en dessous de laquelle se trouve un convecteur.

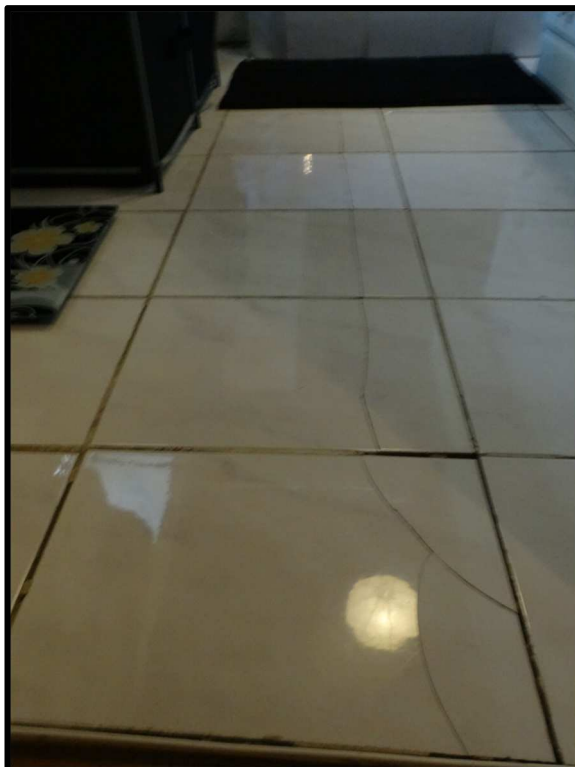
Elle est équipée d'un espace de rangement, fermé par un rideau.



Salle de bains :

La porte en bois est en état d'usage.

Le sol est recouvert d'un carrelage fissuré sur plusieurs carreaux de la 2^{ème} rangée.



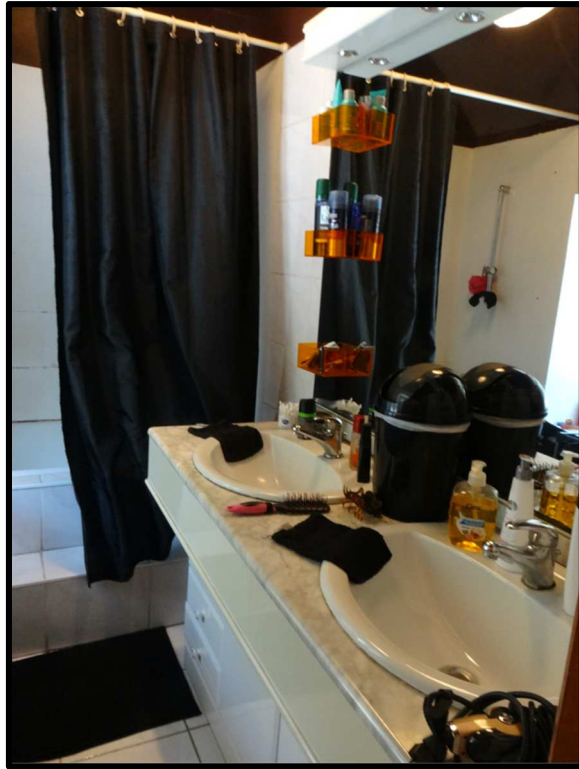
Les plinthes en bois sont en état d'usage.

Les murs sont recouverts de faïence murale, surmontée de peinture en état d'usage.

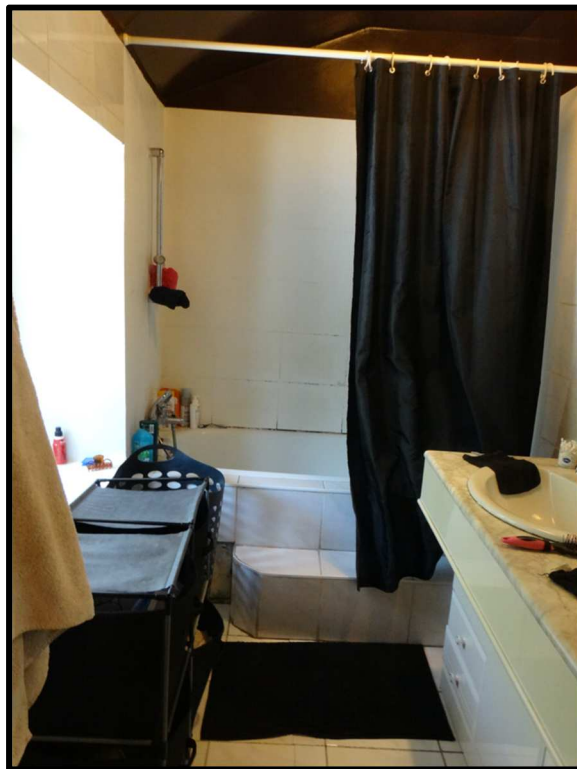
Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage.

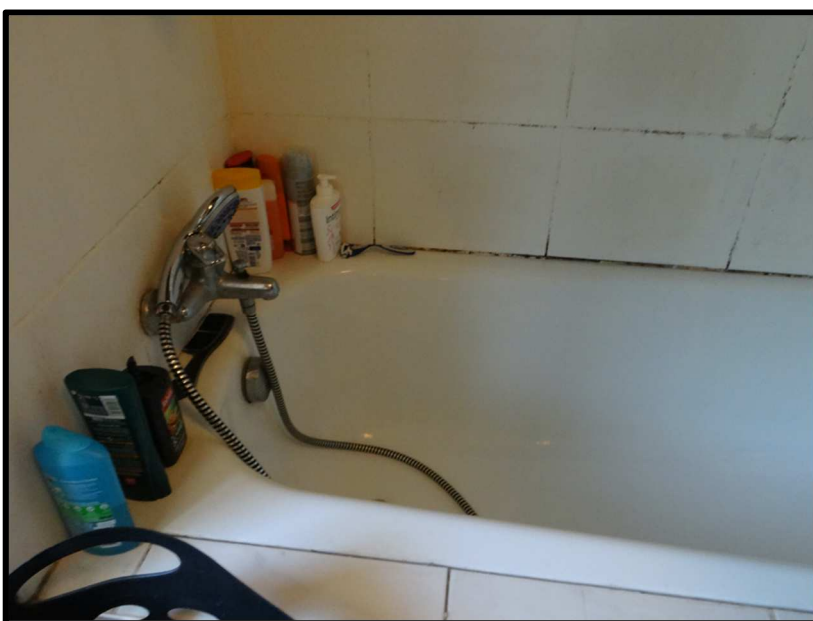
La pièce est équipée de :

- deux vasques sur un plan en marbre en état, avec robinet mitigeur eau chaude/eau froide,*
- un meuble sous vasque à deux portes et un placard à une porte et deux tiroirs,*
- un miroir,*
- un bandeau à quatre spots*



- une baignoire, dont le joint périphérique est noirci. La faïence murale comporte de la moisissure.





La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants en PVC, dont la tablette en bois est recouverte de peinture écaillée.

Je relève l'absence d'enjoliveur sur un double interrupteur, lequel est désolidarisé.

Chambre n°2 :

La porte en bois est en état d'usage.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant en état d'usage.

Les plinthes en bois sont en état d'usage.

Les murs sont recouverts de peinture en état d'usage, comportant quelques taches.

Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage, comportant des traces d'humidité et des cloques en plusieurs endroits, notamment au-dessus de la porte.



La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants en PVC, en dessous de laquelle se trouve un convecteur.





CHAUFFAGE :

Le chauffage est assuré au rez-de-chaussée par une cheminée à foyer fermé, des convecteurs et à l'étage par des convecteurs électriques.

CONDITIONS D'OCCUPATION :

Madame xx occupe cette maison avec son compagnon et reçoit sa fille, âgée de 19 ans.

Selon les documents en ma possession, les biens et droits immobiliers, propriétés bâties et non bâties, sis à SAINT NIZIER D'AZERGUES 69870, lieu-dit la Foraize, 390 route de la Vallée, consistent en une maison à usage d'habitation comprenant :

- un sous-sol à usage de dépendances,*
- un rez-de-chaussée avec cuisine, salle à manger, deux pièces, WC,*
- un étage avec deux chambres et une salle de bains,*
- un atelier attenant d'une superficie d'environ 47m²,*

et terrain autour, l'ensemble cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AO	97	LA FORAIZE NORD	00ha 20a 80ca
AO	98	390 ROUTE DE LA VALLEE	00ha 06a 80ca
AO	99	LA FORAIZE NORD	00ha 04a 30ca
TOTAL			00ha 31a 90ca

Afin d'apporter davantage de précisions à mes constatations, j'ai pris plusieurs clichés photographiques, lesquels n'ont subi aucune modification et sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux, que j'ai reproduits ci-dessus.

Mes constatations terminées à 15 heures 38, je me suis retirée après avoir pris congé de mes interlocuteurs et, de retour en mon Etude, j'ai clos et dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût du présent acte :	
Article A.444-28	219,16 €
Article A 444-18	74,40 €
TRANSPORT	7,67 €
TOTAL HT	301,23 €
TVA 20,00 %	60,25 €
Mr le Maire	6,60 €
TOTAL TTC	360,08 €

